



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

Présentation du Plan Climat

Conférence de presse du 14 juin 2021

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Sehr geehrte Damen und Herren,
Mesdames, Messieurs,

le changement climatique représente bien évidemment aussi des enjeux importants pour la DIAF. L'accroissement des périodes de sécheresse, les espèces invasives ou encore l'augmentation des risques d'incendie et de dangers naturels sont autant de défis pour l'économie forestière et agricole.

Parmi les mesures du Plan Climat qui concernent directement ma Direction, je citerais par exemple la Mesure S.5.9 qui entend soutenir les mesures d'adaptation des forêts et la conversion des peuplements forestiers non-adaptés à leur station. (SFN/150'000.-). Elle s'inscrit totalement dans la Stratégie Forêt 2025 adoptée il y a 10 ans.

Dès cette année des actions d'information et de sensibilisation à l'intention des propriétaires forestiers sont réalisées et les recommandations en matière de gestion forestière sont adaptées (rajeunissement, augmentation de la diversité des essences et des structures) (Mesure S.1.7 mise en œuvre en 2021).

Le changement climatique est également un danger supplémentaire pesant sur la biodiversité. La Mesure B.5.2 a pour objectif de créer des zones humides, milieux naturels particulièrement sensibles au réchauffement climatique. L'Etat sera proactif sur les parcelles qui lui appartiennent et encourage les communes à faire de même. SFN/160'000.-. La Stratégie biodiversité en cours d'élaboration tient compte des changements climatiques de même que la mise en place d'un Plan d'action néophytes (plantes invasives).

Comme annoncée en préambule, l'agriculture fribourgeoise est elle aussi sensible aux impacts du réchauffement climatique comme l'intensification des périodes de fortes chaleurs, de sécheresse et d'événements extrêmes ainsi que la multiplication des espèces invasives et des maladies. Le Plan Climat cantonal a pour objectif d'accompagner notre agriculture vers une plus grande résilience et de continuer à réduire son impact environnemental

La Mesure S.5.10 propose par exemple de soutenir et promouvoir certaines pratiques, telles que l'agroforesterie, l'agriculture de conservation des sols ou encore la sélection d'espèces adaptées au climat à venir (SAgri/200'000.-). Elle fait partie des mesures urgentes de la phase pilote 2021.

La Mesure W.4.1 entend pour sa part mettre en place une gouvernance adaptée afin de faciliter les projets d'irrigation tout en conciliant protection des eaux et agriculture.... Une agriculture qui est

amenée à adapter ses systèmes de production, ses pratiques culturales et ses choix des cultures en favorisant les variétés adaptées aux conditions locales (150'000.-/SAgri)

Si le secteur agricole subit le changement climatique, il détient également un potentiel de réduction d'émissions et de capture de CO₂ qu'il entend saisir. La Mesure A.2.1 a pour objectif de conduire l'agriculture fribourgeoise vers une diminution de son impact carbone, notamment grâce à la promotion d'audits énergétiques des exploitations, un encouragement des pratiques favorisant le stockage de carbone dans les sols et des mesures limitant les émissions rejetées par le bétail (SAgri/350'000.-)

L'ensemble du secteur agroalimentaire présent dans le canton est également une chance pour réduire les émissions liées aux produits alimentaires importés en diminuant les transports et en faisant la promotion de nos modes de production particulièrement respectueux de l'environnement. La Mesure A.2.4 entend utiliser ce potentiel en promouvant les circuits courts et en soutenant la consommation de produits locaux (SAgri/260'000.-).

La DIAF a pris en compte la problématique climatique avant même ce Plan climat. J'ai déjà évoqué la Stratégie Forêt 2025 Fribourg adoptée il y a 10 ans, dont le plan d'action pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques trouve sa concrétisation dans ce plan climat. Grangeneuve est très actif dans la recherche d'efficacité énergétique. Elle est au centre de toute la formation et le conseil dispensés pour réduire l'impact agricole. La DIAF soutient les agriculteurs dans l'amélioration des structures agricoles afin de les rendre plus efficaces, plus économes en énergie tout en favorisant la production d'énergies renouvelables : récupération de chaleur, valorisation la biomasse ou production solaire sur les toitures adaptées par exemple. A ce titre, la ferme-école de Grangeneuve qui sera inaugurée en septembre sera dotée d'une installation pilote de biogaz, d'un système de production photovoltaïque, tout comme d'équipement de récupération de chaleur.

Le projet de biogaz mené en collaboration avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen (HAFL) a pour but de doubler la production énergétique du lisier de bovin, par le biais d'une installation de pré-traitement thermique de la biomasse.

Je citerais encore la recherche appliquée menée par Grangeneuve pour sélectionner et développer les variétés et les modes de culture les plus adaptées au changement climatique et permettant la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Aujourd'hui l'Etat de Fribourg se dote d'un Plan Climat qui renforce toute sa politique durable, sa résilience aux changements climatiques et nous donne les moyens de répondre aux enjeux environnementaux.